

Réunion de service académique

Discussion sur le constat

Participants 7 membres de l'Inspection Académique

L'animateur propose les thèmes 1 – « Quelles sont les valeurs républicaines et comment faire en sorte que la société les reconnaisse » et 18 – « Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ».

Les personnels de l'Inspection Académique ont pour leur part envisagé l'examen des thèmes 9, 17 et 21.

Finalement seront abordés les thèmes 1 et 18. Si le temps le permet, un troisième thème sera abordé, choisi entre les questions 9, 17 et 21.

Préalablement au débat proprement dit, l'animateur fait un descriptif rapide et quantitatif de notre système éducatif, rappelle les différents débats antérieurs réalisés depuis 1981, fait le point sur le débat tel qu'il apparaît au 18 décembre (cf. le journal Le Monde du 16 décembre).

Le DEBAT

Jules Ferry est à l'origine dès 1885 des plus importantes lois sur l'école que nous ayons connues, en la rendant obligatoire, gratuite et laïque. Nous souhaitons débattre de la laïcité... mais ce débat n'est-il pas caduc puisque le 17 décembre (hier donc) le Président de la République a annoncé qu'une loi réglerait en particulier le port du voile à l'école, dans les semaines qui viennent. On peut donc s'interroger sur l'utilité d'un débat qui semble joué d'avance. A quoi cela va-t-il servir vraiment ?

Tout d'abord, on peut constater que ce « grand débat » n'attire pas les foules. L'information n'a peut-être pas été satisfaisante, seuls les acteurs institutionnels du système éducatif y trouvent la possibilité de donner leur avis. Il paraît peu facile de faire la synthèse de toutes les propositions qui remonteront au Ministère. On note cependant que le site Internet est très visité, les internautes laissant de nombreux commentaires. Aussi le principe d'un tel débat public n'est pas vraiment reconnu. On prend le débat avec indifférence, voire avec méfiance. Les personnes qui participent sont souvent impliquées syndicalement.

22 questions nous ont été proposées. Des questions retenues, la question 1 est fondamentale, la 18 essentielle pour nous : elle nous concerne au premier chef et malheureusement vu le peu de collègues présents, on peut penser que les autres ont le sentiment que tout cela ne servira à rien. Les fermetures de postes sont arrêtées pour le budget 2004 ; le débat est déjà terminé en ce qui concerne les administratifs. De nombreuses craintes s'expriment sur les mesures de décentralisation, et aussi sur la disparition de certaines compétences comme par exemple les bourses d'enseignement supérieur, et les enseignants chercheurs qui n'auront plus les moyens de travailler.

1 – « Quelles sont les valeurs républicaines et comment faire en sorte que la société les reconnaisse »

Les valeurs de l'école : qu'étaient-elles et que sont-elles devenues ?

La première question possible : « Comment l'école de la République peut-elle intégrer la diversité des expressions culturelles et religieuses en résistant à l'emprise des communautarismes ? ». Cette

diversité culturelle et religieuse ne pose problèmes que dans certaines régions, certains départements, les médias lui donnent trop d'importance, une manière peut-être de masquer les autres problèmes. Le problème de l'intégrisme n'est-il pas en particulier celui des difficultés économiques qui rendent plus difficile l'intégration.

L'école est et doit rester le reflet de notre société. Forme-t-elle des citoyens à même de réfléchir ?

Se pose aussi le problème de la femme dans la société (cf. les nouveaux textes sur les retraites)

L'école doit-elle instruire ou éduquer ? L'école doit instruire, éduquer et former à l'activité future.

Faut-il la rendre obligatoire dès 2 ans, 2 ans et demi ?

L'école porte-t-elle les valeurs de la société ? Essayons de définir les missions de l'école telles que nous les souhaitons :

- instruction : lire – écrire - compter

- éducation

- formation : pour conduire l'enfant vers une vie d'adulte. Mais l'école ne peut être seule responsable de l'éducation.

Si éduquer c'est apprendre à respecter les individus, mais aussi apprendre à respecter les autres, c'est savoir écouter et comprendre, savoir donner et communiquer, l'école ne peut être seule à assurer cette mission. Les parents et la Société Civile ont un rôle important à tenir.

L'école doit former et prendre en compte le monde extérieur. Elle doit donner des bases : le permis et l'interdit, les limites et les sanctions. Sans doute former à la vie professionnelle mais aussi à la vie d'homme.

L'école était autrefois un outil de promotion sociale. Certains pensent qu'aujourd'hui la pyramide s'est inversée : un enfant de cadre sera peut-être cadre, un enfant d'ouvrier restera ouvrier.

L'école ne serait donc pas efficiente pour tous, elle n'apporte plus l'espoir.

80 % des jeunes arrivent au BAC . On « produit » des enfants de plus en plus formés mais qui, malgré les diplômes, ne sont pas assurés de réussir professionnellement. Avant, avec peu de bagage, on arrivait. Maintenant, il faut de plus en plus de compétences.

Eduquer, c'est donner l'envie d'apprendre, la capacité de s'adapter. L'école doit construire un socle de connaissances de qualité. Doit-elle former des masses ou des individus, des masses qui obéissent ou des individus qui réfléchissent. Les délinquants ont souvent un niveau scolaire très bas et viennent de milieux défavorisés.

Il faut donc donner un bon niveau de connaissances, développer l'esprit critique que l'instruction seule ne suffit pas à développer afin de permettre de mieux vivre sa vie d'adulte.

L'école ne peut à elle seule gommer toutes les différences. D'autres éléments entrent en jeu.

Le service public

Il est le gage que chaque enfant aura accès à l'école, quel que soit le niveau social de la famille, quel que soit son village d'origine. La même école pour tous, les mêmes enseignements et des moyens identiques.

L'école répond à ces critères mais quelquefois mal.

Les moyens peuvent être différents selon que la commune est riche ou pauvre, rurale ou non, selon qu'elle favorise l'école ou s'en désintéresse. Un élève de la ville de Tarbes a-t-il les mêmes conditions de vie à l'école qu'un enfant d'une école de campagne à classe unique ?

Que penser des écoles à classe unique ? des écoles avec très peu d'effectifs ?

Une école qui ferme ne tue pas un village ; c'est simplement le constat que le village est mort.

Concrètement, aujourd'hui dans les écoles, les activités -quelquefois obligatoires- sont financées par des manifestations extra-scolaires, souvent organisées par les parents : lotos, kermesses, marchés de Noël, vide-greniers... Est-ce bien la définition de la gratuité ?

Il faut améliorer les conditions des élèves. Sur tout le territoire, les écoles devraient avoir des moyens identiques de fonctionnement. Sans doute pour cela faudrait-il revoir les relations financières entre l'état et les communes.

La laïcité :

La question a été tranchée par l'intervention du Président de la République qui a annoncé une loi. Mais cette question n'est pas définitivement réglée ; toutes les religions sont-elles traitées de la même façon ?

Le caractère «laïque » de l'école est inscrit dans la Constitution. Mais les règles ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du territoire : aussi pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Concordat n'a pas été dénoncé et les prêtres, rémunérés par l'Etat, assurent la catéchèse dans les écoles publiques.

On peut se poser des questions sur le financement des écoles privées par l'Etat et les régions.

La mixité :

Unanimité sans discussion pour le maintien de la mixité.

Le savoir : le savoir, le mérite, l'évaluation du travail personnel.

L'école donne une culture de base. Le programme est arrêté par le Ministère. C'est donc une large part de la population qui aura un savoir de base. Et ceux qui auront acquis plus que ce savoir, auront accès au pouvoir.

Les politiques ont de moins en moins de pouvoir, le pouvoir est entre les mains des financiers, et les financiers préfèrent que la population ne soit pas trop formée.

Ici texte saisi sans utiliser le gras en times 11, interligne normal

18 - « Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ».

Pour bien poser le problème, rappelons d'abord les définitions de la décentralisation et de la déconcentration.

Le 1° : La décentralisation est un système d'organisation des structures de l'Etat qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion aux organes autonomes locaux ou régionaux (Conseil général, Régional ou municipal)

Le 2° : La déconcentration est un système d'organisation des structures de l'Etat dans lequel certains pouvoirs de décision sont donnés aux agents du pouvoir Central répartis sur le territoire (Préfets, Recteurs, par exemple)

Pour être efficace, l'Education doit rester Nationale. Les projets doivent être définis au niveau national et s'appliquer à tout le territoire.

Il ne faut pas donner la main mise sur l'école aux élus. Les lois qui protègent l'école ne sont pas définitives. Elles peuvent évoluer et mettre à mal le système dans son ensemble.

La décentralisation pour les locaux des collèges et des lycées a eu de bons côtés. Les collectivités ont suppléé L'Etat qui s'était désengagé. Mais il faut contrôler sans cesse le pouvoir départemental ou régional pour assurer l'égalité et éviter que les uns soient « servis » au détriment des autres, pour éviter les constructions somptuaires ou des maintiens inutiles.

La décentralisation telle qu'elle est en place maintenant paraît suffisante. N'allons donc pas plus loin, cela apporterait plus d'inconvénients que d'avantages. On ne tarderait peut-être pas à voir apparaître un certain « clientélisme » ou d'autres formes de l'«électoratisme».

La reconcentration annoncée et en cours de réalisation vers les Rectorats va entraîner une dégradation du service public puisqu'elle éloignera le fonctionnaire de base de son gestionnaire.

Qu'advient-il des services départementaux ? conserveront-ils leur utilité et une quelconque responsabilité de gestion ?

Il est très important pour le public et pour le service public de clarifier les responsabilités et les compétences et de maintenir cet échelon de gestion et de décision.

Les participants au débat se satisfont du stade de décentralisation actuel et ils refusent les modifications proposées. L'Etat doit conserver absolument les compétences qu'il détient, avant projet actuel de décentralisation.

Il n'a pas été possible, en raison des contraintes d'horaire et de la disponibilité de chacun d'aborder un sujet supplémentaire.

Remarques complémentaires sur le débat

Il ressort des débats que l'école n'est pas forcément moribonde et que nous avons tous pour elle et pour ceux qui en sont les principaux acteurs – y compris les services administratifs – un immense respect.

L'efficacité de l'école n'exige pas davantage de décentralisation : l'Etat doit donc garder les compétences qu'il détient actuellement.

Les services départementaux sont un des rouages essentiels du système éducatif français.

Trois priorités pour l'École

- 1** L'école doit rester laïque – même au prix d'une loi si elle est vraiment nécessaire à condition qu'elle soit strictement et justement appliquée.
- 2** L'école doit rester gratuite et éviter l'appel trop fréquent à des financements extérieurs qui peuvent être facteurs d'inégalité.
- 3** L'école doit permettre par l'acquisition des savoirs, y compris professionnels, d'améliorer l'intégration dans la vie active de tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale (ou culturelle).